



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.107/2
17 janvier 1996

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Deuxième réunion d'experts juridiques et techniques
chargés d'examiner les amendements au Protocole relatif
à la protection de la mer Méditerranée contre la
pollution d'origine tellurique

Syracuse, Italie, 3-4 mars 1996

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Introduction

A leur Neuvième réunion ordinaire (Barcelone, 4-8 juin 1995), les Parties contractantes ont accepté l'offre du gouvernement italien d'accueillir en 1996 la Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, laquelle Conférence serait immédiatement précédée de la deuxième réunion des experts juridiques et techniques chargés d'examiner les amendements au Protocole (UNEP(OCA)/MED IG.5/16).

Il est escompté que la présente réunion des experts juridiques et techniques sera en mesure de résoudre les questions en suspens de manière à faciliter l'adoption des amendements au Protocole par la Conférence de plénipotentiaires.

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le dimanche 3 mars 1996, à 10 heures, à Syracuse, à l'hôtel "Villa Politi", (tel: (39)(931) 41 21 21; fax: (39)(931) 36061).

Point 2 de l'ordre du jour. Règlement intérieur

Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour. Election du Bureau

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la réunion élira parmi les experts désignés par les gouvernements un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été distribué sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.107/1 et ses annotations figurent dans le présent document. Une proposition d'emploi du temps est jointe en annexe au présent document. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français.

Point 5 de l'ordre du jour. Information sur le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités menées à terre et autres activités pertinents pour la Méditerranée

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat évoquera brièvement les derniers événements liés à la présente réunion et exposés dans le document "Programme d'action mondial et autres activités pertinents pour le processus de modification du Protocole tellurique et sa mise en oeuvre" (UNEP(OCA)/MED WG.107. Inf.3).

Point 6 de l'ordre du jour. Examen des projets d'amendement au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique

La réunion sera saisie du document UNEP(OCA)/MED WG.107/3. En élaborant le document, le Secrétariat a retenu le rapport de la réunion tenue à Syracuse du 4 au 6 mai 1995 (UNEP(OCA)/MED WG.92/4) comme document de base dans lequel ont été insérés des amendements additionnels afin de tenir compte des observations reçues des Parties

contractantes et d'aligner le texte sur le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités menées à terre adopté à Washington, D.C, en novembre 1995, ainsi que l'a demandé le Bureau des Parties contractantes (Rabat, 9-10 novembre 1995). Un certain nombre de remaniements ont été apportés au texte pour en améliorer la forme ou en corriger des erreurs.

La réunion est invitée à examiner les projets d'amendement et à convenir des textes qui seront soumis à la Conférence de plénipotentiaires dont la tenue est prévue pour les 6 et 7 mars 1996 à Syracuse. Lorsqu'aucun accord ne pourra être dégagé sur tel ou tel point, des textes de remplacement seront laissés entre parenthèses en vue de reprendre la négociation lors de la Conférence de plénipotentiaires.

Point 7 de l'ordre du jour. Questions diverses

La réunion pourra aborder toute autre question concernant le Protocole.

Point 8 de l'ordre du jour. Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport sera soumis aux participants pour adoption.

Point 9 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée le lundi 4 mars 1996 à 18 h 30.

ANNEXE

Emploi du temps proposé

Date	Séance	Points de l'o.d.j.
Dimanche 3 mars	Matinée (10 h - 13 h)	1, 2, 3, 4, 5, 6
	Après-midi (14 30 - 17 h 30)	6 (fin), 7
Lundi 4 mars	Matinée	Libre (préparation du rapport)
	Après-midi (14 30 - 18 h 30)	8, 9

Pause-café: 11 h
 16 h